

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Domaines de compétences par
thèmes 8.9 culture**

**Convention pour le règlement de
l'action culturelle réalisée par
l'artiste ECLOZ**

DATE DE CONVOCATION
20 septembre 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 29
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 29

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-09-62

**L'an deux mil vingt quatre
le vingt-six septembre à dix-huit heures trente**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – M. GOMIS – Mme DUDOUEY – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. LEMAIRE – Mme DUVAL – M. JEANJEAN – Mme CREVON – M. BIGOT – Mme BOSQUIER – Mme LECLERC – M. BRUNAUD

Excusés ayant donné pouvoir

Mme SEMIEM à Francis GESLIN
Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE
M. BRUNET à M. GOMIS
M. MIZABI à Mme DUDOUEY
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
Mme DUCHEMIN à M. SACHOT
M. PETIT à Mme QUOD-MAUGER
M. FRESSEL à Mme VANDEL
Mme FRIBOULET à M. BRUNAUD
M. BULARD à Mme LECLERC

Mme Barrière est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Patricia QUOD-MAUGER, adjointe chargée de la Culture, du Patrimoine et des Animations de la Ville.

La Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf souhaite développer l'art dans la rue, à l'image des portraits réalisés dans les écoles municipales par l'artiste C215 en 2023.

Ainsi, en complément de la réalisation d'une fresque sur le transformateur électrique situé rue aux Saulniers à proximité du collège Jacques-Emile Blanche, l'artiste ELCOZ exécutera une œuvre urbaine accessible à tous.

Pour mettre en oeuvre ce projet nommé « Carte blanche à ECLOZ à Emile Blanche », une convention précise les conditions administratives (la participation financière, le lieu d'intervention, le droit d'auteur, etc)

Le montant de la prestation est fixé à 2 625 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et l'artiste ECLOZ.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Considérant

Le souhait de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf de réaliser une oeuvre sur le transformateur électrique situé Aux Saulniers ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 25

voix contre 0

Abstentions 4 (Mme FRIBOULET, M. BULARD, Mme LECLERC,
M BRUNAUD)

Article unique : d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat pour le projet Graff, avec l'artiste ECLOZ.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits